

## un outil à la disposition des salariés

aide indispensable à ceux qui ne peuvent recourir aux services d'un avocat



un outil à la disposition des salariés

Au 14 rue Lafayette, il existe une permanence de l'union locale CGT, qui peut intéresser beaucoup d'entre vous, dans des différends avec les employeurs.

Créée depuis le 7 février 1996, cette union locale dépend de l'union départementale d'Auch (dont le secrétaire général est Eric Cantarutti).

Elle est constituée de 8 membres depuis une relance datant des 26 et 27 juin 2016. Vous pourrez y contacter et ensuite y rencontrer Claude, membre, Ana, trésorière et conseillère du salarié, Nelly, trésorière adjointe, Rémi, membre, Christelle, membre, Ludovic, membre, Damien, secrétaire adjoint et Véronique, secrétaire et conseillère du salarié.

Une permanence est assurée le 1er jeudi et le 3ème mardi du mois. Le territoire couvert est entre Mauvezin, Cologne, Gimont, Lombez, Samatan et bien sûr L'Isle-Jourdain. Tel 05 62 07 19 26 ou 07 69 48 77 24, adresse mail : [ul.cgt.32@wanadoo.fr](mailto:ul.cgt.32@wanadoo.fr)

Cet outil à la disposition des salariés, grâce à ces bénévoles, vous offre donc une aide dans les entretiens de pré-licenciement, en étant ouvert à tous sans demander l'étiquette et sans réclamer une adhésion, vous informe pour défendre les droits de chacun, reste à votre écoute, vous apporte aide et soutien et depuis 2018 avec nouvelle loi travail vous apporte une action sur le protocole d'accord dans les entreprises. Ces bénévoles vous aident aussi sur les ruptures conventionnelles d'activité, et vous pourrez donc les contacter pour obtenir des renseignements.

La maxime est une nécessité de construire une CGT plus forte et toujours représentative du salarié. Il y a préoccupation constante de l'organisation pour rassembler là où ils individualisent et pour unir là où ils divisent.



Ana et Véronique les deux conseillères du salarié



Ana, Véronique, Nelly, Claude, Christelle et Rémi



Ana Marquès et Véronique Morcelli